

## Rapport de la Commission d'Apprentissage

---

CAMARADES,

Notre camarade Sintz a, tout dernièrement, sollicité sa mise à la retraite et doit terminer la mission que lui avait confiée l'assemblée générale du 20 mai 1917 de l'enseignement professionnel de notre école d'apprentissage, pour la fin décembre de cette année.

Notre camarade se retire après quatorze ans et sept mois d'enseignement et d'orientation professionnelle à nos jeunes, ayant toujours su, avec patience et ténacité, obtenir une bonne discipline et de sérieux résultats au point de vue professionnel, gagnant ainsi l'amitié de ses élèves et la sympathie des parents.

Votre Commission a donc été obligée d'envisager le remplacement du professeur et n'a pas voulu sortir de la règle: choisir parmi nous un camarade apte à tenir le poste que quitte notre ami Sintz.

Certes la tâche était un peu délicate car, si en 1917, nous avions un camarade qui avait déjà professé dans une école privée; il n'en est pas de même pour cette année et nous avons dû chercher, parmi nous, un camarade capable de pouvoir remplir le poste avec tact et dévouement.

Le choix de la Commission s'est arrêté à notre camarade Peltier, qui semble remplir les conditions nécessaires pour bien tenir ce poste, il est jeune, plein d'activité, il a, en dehors des heures de travail, complété ses études, qui lui permettront de les enseigner aux jeunes pour leur avenir.

Notre décision a été communiquée à notre Conseil, qui n'a soulevé aucune objection et est en plein accord avec la Commission.

Nous vous demandons de ratifier notre choix et que notre camarade débute le 1<sup>er</sup> décembre pour sa mise au courant avant la fin de l'année.

La Commission va être obligée d'apporter quelques modifications dans le programme de notre école, en raison de l'obligation qui nous a été imposée par l'Enseignement technique, de présenter tous les ans nos apprentis aux examens du certificat d'aptitude professionnelle.

Jusqu'à présent, nous nous étions attachés à donner aux élèves la plus grande étendue de l'enseignement professionnel et technologique, laissant une petite place à l'enseignement général et le dessin.

Mais, le programme du certificat d'aptitude professionnelle exige précisément, en plus des connaissances pratiques et technologiques, des connaissances assez étendues de mathématique, français et dessin.

La Commission devra chercher les moyens les plus pratiques pour se tenir dans le cadre des examens. Cela apportera une légère modification de notre programme, mais qui ne nuira en rien à l'enseignement manuel et pourra être, par la suite, d'une réussite plus sûre pour nos jeunes gens à ces examens.

Nous vous signalerons, dans le rapport de la prochaine Assemblée générale, les petites modifications que nous aurons apportées pour le bien des jeunes et les résultats que nous pourrions en tirer.

Nous ne voulons pas terminer notre rapport sans adresser, en votre nom et en celui de la Commission, tous nos remerciements à notre camarade Sintz pour les services et le dévouement qu'il a apportés à l'apprentissage et à l'Association.

Nous souhaitons à notre bon camarade une bonne longue retraite qui lui donnera le repos dignement gagné. Il a su enseigner aux jeunes l'amour du métier, que son exemple soit suivi, pour le bienfait de la collectivité et de la Coopération.

---